
Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Rectificatif

NOTA: Les rectificatifs à la cinquième édition révisée au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sont également disponibles sur INTERNET sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>

Chapitre 3.9, tableau 3.9.3, premier rang sous l'en-tête « catégorie 2 »

Remplacer $1,0 \leq < 10\%$ (nota 3) *par* $1,0 \leq \text{composant} < 10\%$ (nota 3)

Chapitre 3.10, paragraphe 3.10.1.6.3, formule

Remplacer densité *par* masse volumique

Annexe 3, section 2, tableau A3.2.3, conseil de prudence P370+P380+P375, deuxième rang « Peroxydes organiques (chapitre 2.15) »

Supprimer
